

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
945^{ème} RÉUNION

15 SEPTEMBRE 2020
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMXLV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en sa 945^{ème} réunion tenue le 15 septembre 2020, sur le rapport du Président de la Commission sur la situation en République du Soudan du Sud.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note de la communication faite par le Représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'Union africaine, S.E. l'Ambassadeur Idriss Mohamed Farrah de Djibouti en sa qualité de Président du CPS pour le mois de septembre 2020, et de la communication du Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui, et les présentations du Représentant spécial du Président de la Commission pour le Soudan du Sud, l'Ambassadeur Joram Biswaro, ainsi que du Conseiller juridique de l'UA, l'Ambassadrice Namira Negm, sur l'état d'avancement de la création de la Cour hybride sur le Soudan du Sud; et **prenant également note** des déclarations faites par les Représentants de la République du Soudan du Sud, de la République du Soudan, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Président par intérim de la Commission conjointe reconstituée de suivi et d'évaluation (R-JMEC) et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que de la déclaration reçue du Bureau de l'Envoyé spécial de l'IGAD au Soudan du Sud;

Rappelant ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du Sud, en particulier les Communiqué [PSC/PR/COMM.(CMXVIII)], adopté lors de sa 918^{ème} réunion tenue le 9 avril 2020, Communiqué PSC/PR/COMM.(CMXII), adopté lors de la 912^{ème} réunion tenue le 27 février 2020, Communiqué PSC/PR/COMM.(DCCCXCIV), adopté lors de sa 894^{ème} réunion tenue le 14 novembre 2019, Communiqué PSC/PR/COMM.(DCCCLXXXVI), adopté lors de sa 886^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2019, et le communiqué PSC/AHG/COMM.(DCCLXXXIII), adopté lors de sa 783^{ème} réunion tenue le 30 juin 2018, à Nouakchott, en Mauritanie, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement du Soudan du Sud dans leurs aspirations à restaurer la paix, la stabilité et le développement dans leur pays;

Reconnaissant les efforts déployés par le Gouvernement du Soudan du Sud et toutes les parties, ainsi que les progrès globaux accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS); et **réaffirmant** également la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République du Soudan du Sud.

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation au Soudan du Sud;
2. **Reconnaissant** les efforts déployés par le Gouvernement du Soudan du Sud et toutes les parties, ainsi que les progrès globaux accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS) et son impact positif sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans son ensemble, tout en gardant à l'esprit les graves défis, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, de l'invasion de criquets pèlerins, des inondations dévastatrices et de la situation économique difficile;
3. **Félicite** S.E. le Président Salva Kiir Mayardit, le premier Vice-Président Dr. Riek Machar et les autres parties sud-soudanaises pour les progrès accomplis à ce jour, y compris en ce qui concerne le partage des responsabilités régionales, dans la mise en œuvre du R-ARCSS et les compromis consentis, afin de parvenir à la paix relative qui prévaut dans le pays; et **encourage** les parties sud-soudanaises à accélérer le rythme de la mise en œuvre de toutes les tâches de transition pendantes à travers leur attachement à l'esprit de recherche de consensus et de dialogue constructif dont ils ont courageusement fait preuve à plusieurs reprises;
4. **Félicite également** le Président Salva Kiir Mayardit d'avoir facilité le processus de paix soudanais et **se félicite** aussi bien de l'accord paraphé en août 2020 à Juba, au Soudan du Sud et la Déclaration des principes signée à Addis Abéba, le 3 septembre 2020, et **encourage** les parties soudanaises à respecter leurs engagements énoncés dans ces accords;
5. **Se félicite** des progrès accomplis dans la résolution de l'impasse liée à la nomination des gouverneurs des États et **exhorte** le Président Salva Kiir Mayardit et Dr. Riek Machar à sortir rapidement de l'impasse concernant le poste de gouverneur de l'État du Haut-Nil et à nommer le gouverneur, dans les meilleurs délais possibles; **appelle** les Parties à achever rapidement les nominations des vice-gouverneurs des États, des conseillers, des commissions au niveau des États et des commissaires des comtés; et **souligne** le rôle central des structures de l'administration régionale et locale dans l'exécution du mandat du Gouvernement d'unité nationale de transition reconstitué (T-GoNU), y compris en s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs des conflits intercommunautaires dans certains États, ainsi qu'en relevant les différents défis humanitaires, de subsistance et de santé publique auxquels le pays est confronté;
6. **Félicite** l'IGAD pour ses efforts continus au Soudan du Sud, en particulier pour son rôle de supervision de la mise en œuvre du R-ARCSS et, dans ce contexte, **se félicite** des résultats de la 36^{ème} Assemblée extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD, tenue le 14 juillet 2020, qui, entre autres, a encouragé et reconnu les efforts déployés par S.E le Président Salva Kiir Mayardit, visant à réduire les conflits armés, y compris l'annonce du désarmement des civils et la formation d'un groupe de travail national pour enquêter et faire face aux défis intercommunautaires persistants et aux conflits entre les éleveurs, et **encourage** l'IGAD, en collaboration avec l'UA et d'autres partenaires internationaux et régionaux, et y compris à travers

son Envoyé spécial et les deux co-garants le Soudan et l'Ouganda, à continuer de soutenir le processus de paix au Soudan du Sud et à assurer la mise en œuvre cohérente du R-ARCSS, et **demande** au Mécanisme de suivi et de vérification du cessez-le-feu et des arrangements sécuritaires transitoires (CTSAMVM) d'aider le Groupe de travail national à cet égard.

7. **Se félicite également** de la nomination du général de division Charles Tai Gituai, comme nouveau Vice-Président de la Commission conjointe reconstituée de suivi et d'évaluation (RJMEC), qui est actuellement Président par intérim et **exhorte** l'IGAD à accélérer la nomination du nouveau Président de la Commission;

8. **Souligne** la nécessité urgente pour les parties sud-soudanaises de respecter les engagements qu'elles ont pris en vertu du R-ARCSS et, à cet égard, **exhorte** les parties à assurer que les nominations ultérieures au R-TGoNU respectent le quota de 35% de femmes, conformément au R-ARCSS; et à cet égard, **souligne** le rôle important que les femmes continuent de jouer dans les processus de paix au Soudan du Sud, y compris dans la réconciliation, le développement économique, l'éducation et la justice transitionnelle, ainsi que la pertinence continue de l'agenda des Femmes, de la Paix et de la Sécurité pour la mise en œuvre en cours du processus de paix au Soudan du Sud;

9. **Condamne** la récente violation de la cessation des hostilités dans Central Equatorial et nombre d'autres régions, ainsi que la recrudescence de la violence intercommunautaire entraînant des pertes en vies humaines et le déplacement d'un grand nombre de la population, en particulier des femmes et des enfants, d'une manière qui nécessite de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de cette violence récurrente; et **appelle fermement** les parties sud-soudanaises à assurer le plein respect de leurs engagements, tels qu'énoncés dans l'accord de cessez-le-feu signé en 2017 et le R-ARCSS de 2018, ainsi que la Déclaration de Rome de janvier 2020;

10. **Rappelle** aux groupes armés récalcitrants leurs engagements de cesser les hostilités, pris à travers la Déclaration de Rome et la Résolution du 12 janvier 2020 et leur **demande** de mettre en œuvre ces engagements sans plus tarder, tout en exprimant son soutien aux efforts déployés par le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité afin d'inciter les groupes récalcitrants à adhérer à la cessation des hostilités et à s'engager dans le processus de paix;

11. **Exprime sa profonde préoccupation** face aux violations persistantes de la cessation des hostilités et **condamne** dans les termes les plus énergiques l'attaque contre les gardes du corps du Vice-Président Dr. James Wani Igga par l'Armée nationale du salut (ARS) de Thomas Cirilo Swaka et, à cet égard, **demande** à la CTSAMVM d'enquêter rapidement ces violations et de faire rapport sur les résultats, avant la fin octobre 2020, à l'UA, à l'IGAD et aux Nations unies avec des recommandations pour prévenir de nouveaux affrontements; et **souligne**, à cet égard, la nécessité fondamentale de permettre l'accès sans entrave à la CTSAMVM à toutes les zones touchées et de coopérer pleinement à l'enquête, et soulignant que cette forme récurrente de

violations contraindra le Conseil à envisager des mesures efficaces contre les obstructionnistes à la paix au Soudan du Sud;

12. **Souligne l'importance** pour toutes les formations militaires qui se sont engagées à conclure des accords de cessez-le-feu, en 2017 et 2020, de participer au processus de réunification et de réintégration du processus des Forces nationales unifiées (NUF) et de s'engager dans tous les efforts visant à créer des forces de défense et de sécurité nationales unifiées ; **souligne** la nécessité d'inclure les groupes armés d'opposition, y compris le Front de salut national (NAS) dans les membres de la CTSAMVM conformément à la Déclaration de Rome;

13. **Souligne la nécessité** pour le Gouvernement du Soudan du Sud, en collaboration avec d'autres signataires du R-ARCSS, de mobiliser les fonds nécessaires pour achever la formation, la graduation et le déploiement des NUF, et d'entamer les efforts nécessaires pour un processus efficace de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR); **exprime sa profonde préoccupation** face à la lenteur dans la mise en œuvre des arrangements sécuritaires transitoires conduisant à la réunification et de réintégration des NUF, qui compromet les efforts visant à la pleine mise en œuvre du R-ARCSS; **se félicite** de l'initiative de la Commission de l'UA et du Gouvernement du Soudan du Sud d'élaborer des modalités pour soutenir le processus de collecte des armes, afin de prévenir de futurs conflits violents;

14. **Se félicite** des efforts déployés par la MINUSS pour s'acquitter de son mandat de protection des civils; **note avec préoccupation** les allégations de restrictions d'accès imposées à la MINUSS et **appelle** toutes les parties à faciliter le travail de la MINUSS; **condamne fermement** le ciblage délibéré d'acteurs humanitaires et **demande** au Gouvernement du Soudan du Sud, en étroite collaboration avec la CTSAMVM et la MINUSS, d'enquêter sur les meurtres signalés et d'assurer que les auteurs de ces crimes odieux soient traduits en justice;

15. **Note également avec préoccupation** le retrait planifié des forces de la MINUSS de la protection des civils, qui pourrait avoir un impact négatif sur la sûreté et la sécurité des personnes déplacées; à cet égard, **encourage** l'équipe pays des Nations unies et les agences humanitaires internationales à assurer que des mesures d'atténuation efficaces sont mises en place et **appelle** le R-TGoNU et les Nations unies à créer des conditions propices aux rapatriés;

16. **Appelle** la Commission de l'UA à interagir d'urgence avec le Gouvernement du Soudan du Sud, à travers le Comité directeur du dialogue national, pour constituer, à partir de l'expertise existante au sein de la Commission, une équipe technique d'experts pour consulter diverses parties prenantes nationales et internationales sur ces préoccupations; et **attend avec intérêt** le lancement du Dialogue national, le 3 novembre 2020, tout en encourageant tous les acteurs récalcitrants à se joindre et à participer activement à la Conférence de dialogue national, en vue de faciliter un apaisement et une réconciliation nationales inclusives dans le pays, et **souligne**, à cet égard, que le Soudan du Sud est une priorité clé du programme de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA, y compris à travers les activités du Centre de l'UA pour la RDPC;

17. **Prend note** de tous les efforts déployés par la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement du Soudan du Sud, en vue de la création de la Cour hybride du Soudan du Sud (HCSS) et **appelle** le R-TGoNU à créer la Commission pour la vérité, la réconciliation et l'apaisement (CTRH) et l'Autorité d'indemnisation et de réparation (CRA), mandatées en vertu du Chapitre V de l'Accord de paix, dans le cadre d'efforts concertés pour parvenir à une paix, une justice et une réconciliation durables au Soudan du Sud;

18. **Souligne, à cet égard**, l'importance d'assurer que tous les efforts, y compris la mobilisation des ressources nécessaires du continent, sont déployés, afin d'assurer l'intégrité et la légitimité de la Cour hybride, ainsi que la transparence en ce qui concerne sa création;

19. **Renouvelle** son appel aux partenaires internationaux et aux institutions financières pour qu'ils renforcent leur soutien aux efforts de paix et au redressement économique au Soudan du Sud, et **réitère** ses appels antérieurs à la levée immédiate et inconditionnelle de toutes les sanctions et mesures coercitives unilatérales visant le Soudan du Sud, y compris en réexaminant les mesures prises conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies;

20. **Réitère son appel** à la communauté internationale, y compris les États membres de l'UA, à redoubler d'efforts pour soutenir les efforts du R-TGoNU, en particulier à la lumière de la pandémie de COVID-19, des efforts négatifs des inondations, de l'insécurité alimentaire; **encourage** le R-TGoNU à faciliter davantage l'accès humanitaire et les procédures pertinentes pour s'assurer que l'aide parvient à toutes les communautés touchées;

21. **Souligne** l'importance de la solidarité africaine avec le Soudan du Sud face aux défis majeurs auxquels il est confronté, et **salue** l'aide considérable apportée récemment par la République arabe d'Égypte, en réponse à la pandémie de COVID-19 et aux récentes inondations dévastatrices et **encourage** tous les États membres à contribuer, dans la limite de leurs ressources et capacités, aux efforts visant à soutenir la paix et la résilience du Soudan du Sud;

22. **Félicite** le Président Salva Kiir pour l'esprit de solidarité africaine dont il fait preuve dans la décision de Son Excellence de faire un don d'1 million de dollars à la réponse de l'UA à la pandémie de COVID-19, et **demande** à la Commission de l'UA, à travers les Centres de contrôle et de prévention des maladies de l'Afrique (Africa-CDC), et du Fonds d'affectation spéciale de l'UA pour la réponse au coronavirus de continuer à soutenir le Soudan du Sud dans la lutte contre la pandémie de COVID-19;

23. **Décide** de rester saisi de la question.